



# Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public

Fédération Syndicale Unitaire

[snetap@snetap-fsu.fr](mailto:snetap@snetap-fsu.fr)

A Monsieur le Ministre de l'Agriculture

Paris, le 3 juin 2020

## Objet : Dépôt de préavis de grève

Monsieur le Ministre,

Par la présente, le SNETAP-FSU dépose un préavis de grève à compter du lundi 8 juin 2020 et jusqu'au 13 juillet 2020 concernant l'ensemble des personnels titulaires et contractuels (d'État comme sur budget) de l'enseignement agricole technique comme supérieur.

Nous sommes en effet saisis par un certain nombre d'agents qui considèrent subir des plans de reprise d'activités « moins disant » sur leurs établissements au sein d'une même région, cela en regard d'un plan de reprise national pour l'Enseignement Agricole déjà marqué par un certain nombre d'insuffisances manifestes des moyens et normes de protection mis à disposition des personnels comme de nos apprenants – plan qui a par suite suscité un avis défavorable tant de la part du CHSCTM que du CTM.

Par ailleurs, d'autres agents sont d'ores et déjà conduits à constater et dénoncer des écarts dans les mesures sanitaires actées même a minima et celles mises en œuvre à la réouverture de tout ou partie de leur établissement – ce qui pourrait y compris les conduire à exercer leur droit de retrait et à alerter concomitamment les CHSCTREA compétents.

Nous déposons donc ce préavis afin de permettre à tous les agents qui, faute d'être entendus par leur hiérarchie, considéreraient que leur sécurité, comme celle des usagers, n'est pas garantie sur leur établissement de pouvoir se mettre en grève pour protester contre cet état de fait et parvenir ainsi à faire entendre collectivement le bien-fondé de leurs demandes.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Ministre, en nos respectueuses salutations.

Frédéric Chassagnette,  
Secrétaire Général adjoint du SNETAP-FSU

